



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Du Conseil D'Administration  
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale  
du Pays de l'Aigle**

**Séance du 26 septembre 2022.**

**5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
de l'ORNE**

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En EXERCICE</b>	<b>23</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>15</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>17</b>

**DATE DE LA  
CONVOCAION**

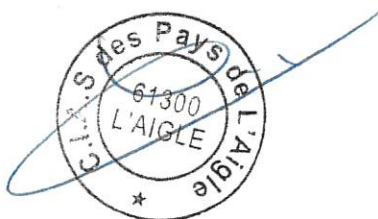
19/09/2022

**OBJET**

**Aides du CIAS dans le  
cadre du partenariat FSL-  
FAFI.**

Acte rendu exécutoire après  
publication le  
**10 octobre 2022**

La Vice-Présidente,  
Nathalie LENÔTRE



L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt septembre sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Nathalie LENÔTRE.

**Etaient présents :** Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Jean-Pierre CHEVALIER, Paule GOUIN, Véronique HELLEUX, Liliane HUBERT, Elisabeth JOSSET, Paule KLYMKO, Nathalie LENÔTRE, Sylvie MOLERO, Christophe PAPILLON, Delphine PRIEUR, Jacqueline ROSSET, Richard ROUSSEAU, Jean SELLIER, Sophie THERY.

**Pouvoirs :** Fleur GOSSELIN donne pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
Michel MAROT donne pouvoir à Elisabeth JOSSET

**Absents excusés :** Alain BOUVIER, Hugo DUPONT, Fleur GOSSELIN, Abdellah LHESSANI, Michel MAROT.

**Absents :** Isabelle DUVAL-DELAGUIERCE, Nathalie RIBAUT, Gaëlle TELLIER.

Madame la Vice-Présidente informe les membres de l'assemblée que dans le cadre du partenariat avec le Fonds D'Aides Financières Individuelles et plus particulièrement du FSL maintien des énergies, le CIAS par le biais de sa commission restreinte, a accordé des aides financières depuis le 2 juin 2022, pour un montant global de 345€, 3 demandes au total. Cette aide est sous réserve de l'accord du FAFI.

Considérant la nécessité d'octroyer ces aides aux personnes indiquées sur le tableau ci-dessus, du fait de leur situation,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'accorder les aides financières selon le tableau ci-dessus
- **DIT** que ces aides seront prélevées au budget en cours, à l'article 6562.

**VOTE : UNANIMITE**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture  
061-200072387-20220926-2022-09-26-050-DE  
Date de télétransmission : 10/10/2022  
Date de réception préfecture : 10/10/2022

DEMANDEUR	VILLE	NATURE DE L'AIDE	DEMANDE	ACCORDEE
famille E	L'Aigle	Facture d'électricité	130€	Accord Sous Réserve du FAFI
famille F	Crulai	Facture d'électricité	65€	Ajournement : Demande d'information sur une action d'insertion professionnelle.
famille G	Irai	Facture d'électricité	150€	Accord Sous Réserve du FAFI